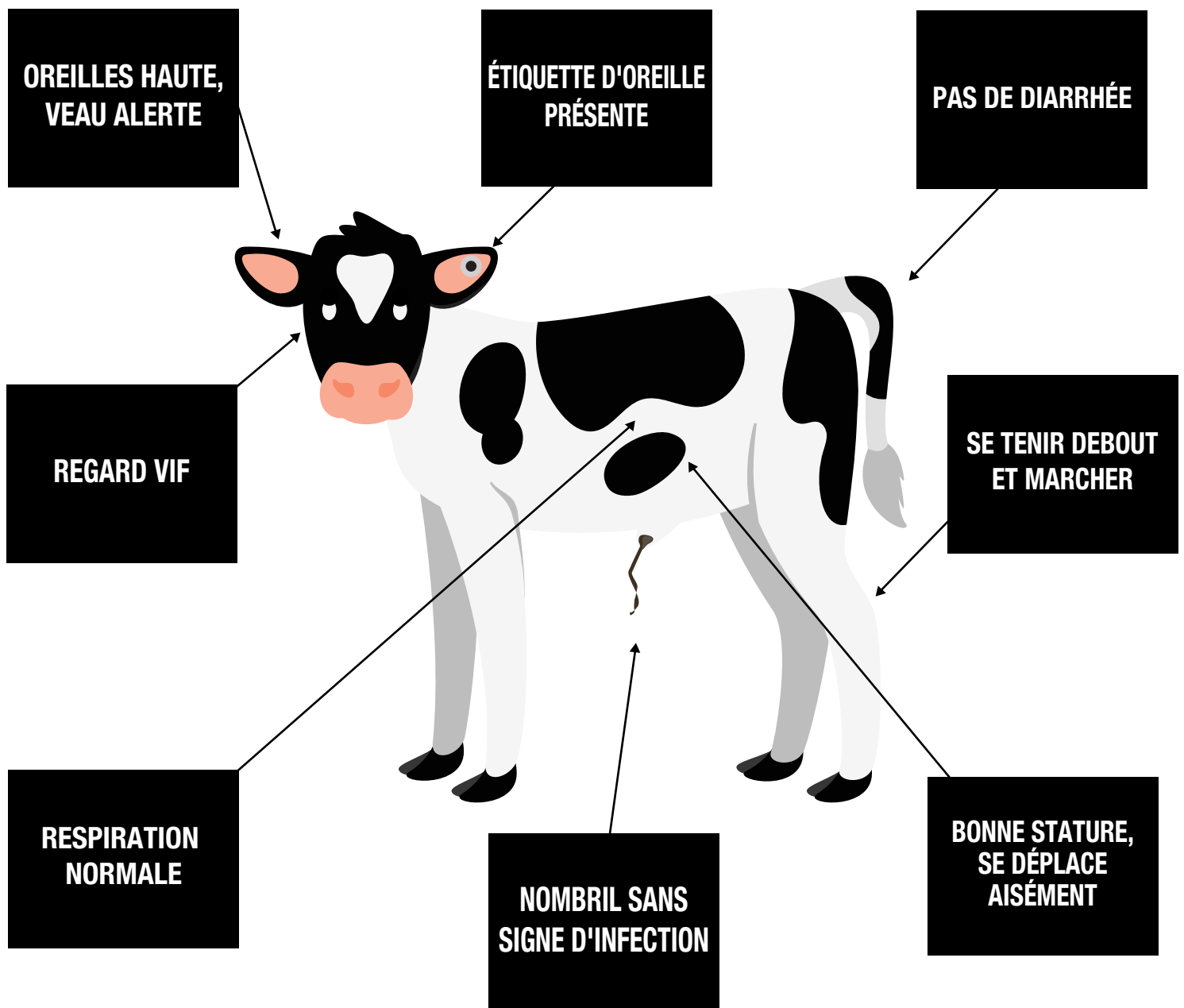


# ASSUREZ-VOUS QUE VOTRE VEAU EST APTE AU TRANSPORT



## VÉRIFIEZ CES HUIT POINTS AVANT DE PASSER LA BARRIÈRE



### REMARQUE

- Les veaux peuvent demeurer sans accès aux aliments, eau et repos pour une période maximale de 12h au cours de laquelle il faut prévenir tout risque de déficit nutritionnel, de déshydratation ou d'épuisement.
- Il peut s'écouler au plus 12 heures entre le début de leur embarquement et la fin de leur débarquement.
- Les veaux de 8 jours et moins ne peuvent être transportés qu'une seule fois et ils ne peuvent aller dans un centre de rassemblement tel qu'un marché de vente aux enchères.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE  
TRANSPORT SANS CRUAUTÉ ET LE  
BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX, VISITEZ  
[INSPECTION.GC.CA/SANSCRUAUTE](https://inspection.gc.ca/sanscruaute)

